

DÉPENDANCE

S'ENGAGER À COUVRIR LA PERTE D'AUTONOMIE MÊME LÉGÈRE



ENCORE UNE PREUVE
DU POUVOIR DU COLLECTIF



AVANÇONS *collectif*



**Harmonie
mutuelle**

GRUPE **vyv**

PERTE D'AUTONOMIE : PERSONNE N'EST À L'ABRI !



Aujourd'hui, nous avons la chance de vivre de plus en plus longtemps. Mais avec l'âge, nous savons tous qu'une maladie ou un accident peut réduire notre autonomie et nous obliger à dépendre de nos proches ou d'un tiers (maladie d'Alzheimer, AVC, accidents cardiovasculaires, cancers, accidents domestiques...).

Un état de dépendance coûte cher et les aides de l'État sont insuffisantes.

L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (A.P.A.) ne permet pas la couverture intégrale de vos dépenses. Elle peut même parfois laisser à votre charge jusqu'à 90 % des frais liés à la perte d'autonomie.

UNE PROTECTION RÉELLEMENT ADAPTÉE À LA SITUATION DE DÉPENDANCE

Avec ÉDÉO, une rente mensuelle vous est versée durant toute votre vie, sans limite d'âge ni de durée, afin de bénéficier d'une aide à domicile ou de prévoir un hébergement en établissement spécialisé.



➤ UNE RENTE POUVANT ALLER JUSQU'À 3 000 €/MOIS

Vous choisissez le montant à l'adhésion, de 300 € à 3 000 €/mois.

➤ LE CHOIX DU NIVEAU DE PROTECTION

- Formule dépendance totale et partielle (GIR 1 à 3*).
- Formule dépendance totale (GIR 1 et 2*).

➤ UN CAPITAL FRACTURE INCLUS DANS VOTRE GARANTIE

En cas de fracture avant 85 ans, vous percevez un **capital équivalent à la rente mensuelle**. Le capital fracture permet une **prise en charge de la dépendance temporaire**. Vous pourrez vous faire aider et vivre plus aisément à domicile pendant votre rétablissement.

➤ UNE OPTION CAPITAL AMÉNAGEMENT DOMICILE

En choisissant l'**option capital aménagement domicile**, dès l'entrée en dépendance légère (GIR 4), 3 000 € vous sont versés pour financer une partie des aménagements nécessaires.



Contrairement à de nombreuses assurances dépendance, la **garantie ÉDÉO se base sur la seule grille AGGIR pour une analyse réellement objective de la situation de dépendance**. Cette même grille est utilisée pour estimer le montant de l'A.P.A.

* GIR : Groupes ISO Ressources. Définitions des niveaux données à titre indicatif. Pour en savoir plus sur la grille AGGIR via Internet : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1229>



UNE ADHÉSION POSSIBLE JUSQU'À 75 ANS

Vous pouvez adhérer de 35 à 75 ans. Pour la plupart des dossiers, les **formalités médicales sont simplifiées** si vous pouvez répondre à une **déclaration de bonne santé**⁽¹⁾.

UNE ASSISTANCE CONCRÈTE POUR VOUS ACCOMPAGNER À TOUTES LES ÉTAPES

Informations, conseils, aide ménagère, auxiliaire de vie, portage des repas, médicaments... de nombreuses prestations d'assistance sont prévues **dès votre adhésion, en cas de fracture, et dès l'entrée en dépendance** pour vous et pour votre aidant.



Pour la sixième année consécutive, ÉDÉO a reçu le Label d'Excellence des « Dossiers de l'Épargne », récompensant l'étendue et la qualité des prestations et des services proposés, pour des tarifs très avantageux.

⁽¹⁾ En cas d'adhésion à la garantie dépendance totale et partielle pour les plus de 65 ans ou si la rente est supérieure à 1 500 €, il sera demandé de remplir un questionnaire médical.

LES DE LA GARANTIE ÉDÉO :

» **Aucune franchise.** Vous percevrez votre rente dès la reconnaissance de l'état de dépendance. De même que si vous avez choisi l'option capital aménagement domicile, vous toucherez le capital sans aucun délai.

» **Formule dépendance totale et partielle,** vous percevez dès le niveau GIR3 (dépendance partielle), **75 % de la rente** choisie à l'adhésion.

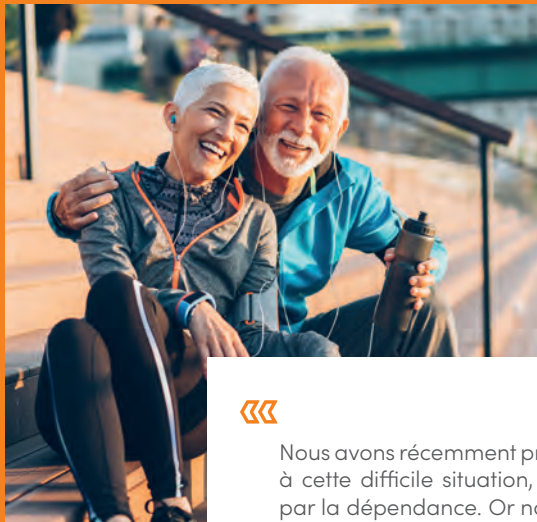
» Vous pouvez opter pour une **cotisation viagère dégressive** qui permet de bénéficier d'une réduction de 50 % sur vos cotisations après 10 ou 15 ans d'adhésion.

» Vous pouvez bénéficier de **10 % de réduction en cas d'adhésion en couple.**

» **Accompagnement et répit des proches aidants :** informations médicales, conseils sur la nutrition, assistance psychologique, auxiliaire de vie ou aide ménagère (jusqu'à 40 h), formation au rôle d'aidant (jusqu'à 4 h) avec un accès à notre site dédié : hmut.fr/formation-aidants

Assistance également disponible si vous êtes vous-même aidant aujourd'hui, d'une personne dépendante, qu'elle ait adhéré ou non à ÉDÉO.





Pourquoi Paul, 65 ans
et Marie, 61 ans
ont choisi Edéo



Nous avons récemment pris conscience, au contact d'une amie confrontée à cette difficile situation, que nous pouvions nous aussi être concernés par la dépendance. Or nous sommes à la retraite et nos revenus ne sont plus aussi confortables qu'avant. Cela veut donc dire que si l'un de nous deux devait perdre son autonomie, nous serions obligés de solliciter nos enfants. Et nous ne le voulons à aucun prix.

Nous donc avons décidé de souscrire le contrat ÉDÉO et de pouvoir compter chacun sur une rente mensuelle de 600 € en cas de dépendance totale.



RENSEIGNEMENTS ET CONTACT



Rendez-vous dans l'agence
la plus proche de chez vous



Par téléphone au **0980 982 850**



Ou sur notre site **harmonie-mutuelle.fr**

S'inscrivant au cœur du Groupe VYV, le groupe de protection sociale mutualiste et solidaire, Harmonie Mutuelle s'engage à vous protéger dans toutes les situations que vous pourriez rencontrer. Notre volonté : vous accompagner tout au long de la vie en nous positionnant comme un acteur de santé globale, avec des offres en prévention, santé, prévoyance, épargne-retraite et bien plus encore...

Rendez-vous sur **harmonie-mutuelle.fr** pour en savoir plus !

Edéo est un contrat d'assurance collective à adhésion facultative.

Assureur des garanties de prévoyance : MUTEX - Société anonyme au capital de 37 302 300 €. Entreprise régie par le Code des assurances - RCS Nanterre 529 219 040. Siège social : 140 avenue de la République - CS 30007 - 92327 Châtillon cedex.

Assureur des garanties d'assistance : IMA Assurances. Société anonyme au capital de 7 000 000 € entièrement libéré, entreprise régie par le Code des assurances, dont le siège social est situé 118, avenue de Paris - CS 4000 - 79003 Niort Cedex 9, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Niort sous le numéro 481 511 632, soumise au contrôle de l'ACPR - 61, rue Taihout 75436 Paris Cedex 09.

Distributeur : HARMONIE MUTUELLE - Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité, immatriculée au répertoire Sirène sous le numéro Siren 538518 473. Numéro LEI 969500JLU5ZH89G4TD57.

Siège social : 143, rue Blomet - 75015 Paris.

